

Procès-verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal **du jeudi 16 juillet 2026 à 18H00**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : BALOUKA Sarah, BEHAGHEL Charles-Émile, CAVÉ Mathieu, CHESNEAU Élodie, GOUIX Thierry, GUEGUEN Martine, HOLE Jean-Marc, LEHALLE Fabien, ONFROY Bruno, PÉTRI-MAILLARD Anne, PINEL Olivier, QUELLIEN Julia, RICHARD Olivier, ROBILLARD Franck.

Procuration : DELALONDRE Angélique à QUELLIEN Julia, CHOISNET Nadège à PÉTRI-MAILLARD Anne, OZOUF Pierre à BEHAGHEL Charles-Émile

Excusés : LE MAGNEN Jennifer

Absent : MEYER Florence

Secrétaire de séance : Mme Gueguen Martine

Membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 18 juin 2026
2. Devis Signaux Girod
3. Contrat Energie Partagé avec le SDEC
4. Devis Acemo pour projet d'aménagement du Parking enseignant
5. Groupe de travail du Plan Communal de Sauvegarde
6. Révision délégations
7. Devis étude de faisabilité cantine locale

Questions et informations diverses :

- Lecture compte rendu d'audience
- Installation container à verres sur Bully
- Question subvention "vélos électriques" (4 attribuées sur 25)
- Informations bureaux de vote
- Ouverture de la mairie le 24 août
- Mise en œuvre de La Suite
- Signaleurs course cycliste de la fête patronale
- Retour sur les commissions

1 - Désignation secrétaire de séance et adoption PV séance du 18 juin 2026

Mme Martine Gueguen est désignée secrétaire de séance.

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 18 juin 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Devis Signaux Girod

Délibération 63/2026

Fabien Lehalle présente le devis établi par l'entreprise Signaux Girod concernant l'aménagement de chicanes et la création de places de stationnement rue des Hauts Vents et rue de la Croix.

À la suite de la réunion publique relative à l'aménagement de ces voies, et après concertation avec les riverains, il a été décidé de mettre en place une signalisation adaptée afin de ralentir la circulation automobile. Les habitants ont en effet signalé des problèmes récurrents de vitesse excessive, générant un sentiment d'insécurité sur ces rues.

Le montant du devis proposé par l'entreprise Signaux Girod s'élève à 3 507,79 € HT.

Après présentation du projet, M. Lehalle sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Signaux Girod d'un montant de 3 507,79 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3 – Contrat Energie Partagé avec le SDEC

Délibération 64/2026 Délibération 65/2026

Monsieur Franck Robillard revient sur le dispositif « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) proposé par le SDEC ÉNERGIE, présenté lors du Conseil municipal du 21 mai. Il indique qu'il est nécessaire de prendre deux délibérations distinctes, l'une pour le CEP niveau 1 et l'autre pour le CEP niveau 2.

Le CEP niveau 1 permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement dans le suivi des consommations énergétiques de la Maison La Bruyère, de conseils en matière de transition énergétique et d'une aide à l'identification des projets de rénovation prioritaires. La convention est conclue pour une durée de 4 ans. Le reste à charge pour la commune s'élève à 110 € par an, après participation du SDEC ÉNERGIE à hauteur de 80 %.

Le CEP niveau 2 concerne également la Maison La Bruyère et a pour objectif de définir une stratégie de rénovation énergétique du bâtiment. Il comprend notamment la réalisation d'un audit énergétique et un accompagnement dans le choix des travaux et la recherche de financements. La convention est établie pour une durée d'un an. Le coût de la mission est de 7 500 €, financé à 80 % par le SDEC ÉNERGIE, soit un reste à charge de 1 500 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion aux dispositifs CEP niveaux 1 et 2, accepte les participations financières correspondantes et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

4 – Devis Acemo pour projet d'aménagement du Parking enseignant

Délibération 66/2026

Dans le cadre des réflexions engagées par la commission travaux concernant l'aménagement du parking de la supérette API, Monsieur Fabien Lehalle présente le devis de l'entreprise ACEMO relatif à la réalisation d'une étude préalable.

Cette mission comprend notamment l'analyse technique du site, l'étude de faisabilité du projet, l'identification des contraintes et enjeux du secteur, les déclarations de travaux auprès des concessionnaires de réseaux, la proposition d'un ou deux scénarios d'aménagement, l'estimation prévisionnelle du coût des travaux ainsi que l'organisation de trois réunions de concertation et de présentation.

Le montant de cette prestation est fixé à 2 350,00 € HT, soit 2 820,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise ACEMO d'un montant de 2 350,00 € HT (2 820,00 € TTC) pour la réalisation de l'étude préalable relative à l'aménagement du parking de la supérette API, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

5- Groupe de travail du Plan Communal de Sauvegarde

Franck Robillard rappelle la définition du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), conformément aux préconisations de la Préfecture. Ce document constitue un recensement exhaustif des informations et des actions à mettre en œuvre en cas d'événements majeurs tels que les canicules, tempêtes, inondations, incendies ou orages. Il intègre également les dispositifs liés au CCAS, aux travaux et à l'ensemble des services concernés.

Le PCS de la commune de Feugueroles-Bully, élaboré en 2010, est aujourd'hui devenu obsolète et nécessite une mise à jour complète. Ce travail, particulièrement conséquent, mobilisera plusieurs commissions et s'articulera notamment autour de la gestion de crise, du recensement des besoins sociaux, de l'identification des personnes vulnérables et de l'organisation d'une cellule de crise.

Franck Robillard envisage de solliciter Mme Nadège Choynet comme responsable du suivi de projet. Un groupe de travail est constitué afin de conduire cette démarche :

- Fabien Lehalle
- Franck Robillard
- Thierry Goux
- Olivier Pinel
- Anne Pétri-Maillard
- Martine Gueguen

Ce groupe sera chargé de piloter l'élaboration et la mise à jour du PCS en lien avec les différents acteurs concernés.

6- Révision délégations

M. Franck Robillard informe le conseil municipal qu'il envisage, dans le cadre de la réorganisation des délégations, de confier à Mme Nadège Choynet une délégation relative aux finances et au Plan Communal de Sauvegarde (PCS), à compter du 1er septembre, après avoir précisé et défini ensemble, les différents champs d'intervention de cette mission

M. Olivier Pinel, adjoint au maire en charge des finances, précise, que, si cette organisation est

confirmée, il souhaite réduire le montant de son indemnité afin de maintenir le respect de l'enveloppe indemnitare globale allouée aux élus. Cette modification ferait l'objet d'un arrêté municipal.

7- Devis étude de faisabilité cantine locale

Délibération 67/2026

M. Franck Robillard rappelle qu'en 2022, le cabinet Arch Univers avait été sollicité afin d'étudier et de chiffrer les travaux nécessaires à la réalisation sur place des repas destinés au restaurant scolaire. L'hypothèse d'une construction nouvelle ayant été écartée, il apparaît désormais possible d'adapter les locaux existants moyennant des travaux d'aménagement. Afin d'actualiser les données de l'étude initiale et de tenir compte des nouvelles exigences techniques ainsi que des propositions d'aménagement établies par l'entreprise Technorest, il est nécessaire de procéder à une mise à jour du programme.

À cet effet, le cabinet Duchemin (anciennement Arch Univers) propose une prestation comprenant une nouvelle visite du site, un complément de relevés, l'assistance à la mise au point du programme, la mise à jour de l'étude de faisabilité sommaire ainsi que l'actualisation du coût estimatif du projet.

Le montant de cette prestation s'élève à 810 € HT, soit 972 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Questions et informations diverses

- **Lecture compte rendu d'audience** : Franck Robillard informe que le tribunal correctionnel de Caen (audience du 17 juin 2026) a reconnu M. Thinel coupable de construction sans autorisation.
Il a été condamné à une amende de 1 000 €, à verser 1 € symbolique à la commune ainsi que 2 000 € au titre des frais de procédure.
La demande de remise en état de la parcelle n'a pas été retenue.
La décision apparaît satisfaisante pour la commune et clôt le dossier.
- **Informations bureaux de vote** : Franck Robillard informe les membres du Conseil municipal qu'au regard de l'augmentation du nombre d'électeurs inscrits sur la commune, il apparaît nécessaire et pertinent de créer un deuxième bureau de vote pour les prochaines échéances électorales.
Il précise avoir effectué les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour déclarer ce second bureau de vote, qui sera installé dans le réfectoire de la salle multi-activités. Le premier bureau de vote restera quant à lui implanté à la salle des Ammonites.
- **Ouverture de la mairie le 24 août** : Monsieur Bruno Onfroy informe le Conseil municipal que les deux secrétaires de mairie seront en congés le lundi 24 août et ne pourront donc pas assurer la permanence habituelle de la mairie, de 9 h 30 à 11 h 30.
Afin de maintenir l'ouverture au public sur ce créneau, il sollicite les membres du Conseil municipal pour savoir si l'un d'entre eux peut assurer cette permanence.
Thierry Goux et Jean-Marc Holé assureront cette permanence.
- **Mise en œuvre de La Suite** : Mathieu Cavé informe le Conseil municipal de la mise en place de « La Suite » durant le week-end des 18 et 19 juillet.
À l'issue de cette installation, chaque conseiller municipal disposera de sa propre adresse électronique professionnelle en @feuguerolles-bully.fr, facilitant ainsi les échanges et la communication au sein de la collectivité.

Monsieur Cavé invite les élus à lui signaler toute difficulté rencontrée lors de la prise en main ou de l'utilisation de ce nouvel outil afin qu'un accompagnement puisse leur être apporté dans les meilleurs délais.

- Signaleurs course cycliste de la fête patronale : Franck Robillard demande si des membres du Conseil municipal pourraient se rendre disponibles en qualité de signaleurs à l'occasion de la course cycliste qui se déroulera sur le territoire de la commune le dimanche 13 septembre.
Il rappelle que la présence de bénévoles est indispensable pour assurer la sécurité des coureurs et des usagers aux différents points du parcours.
Les conseillers municipaux souhaitant participer sont invités à se faire connaître auprès de la mairie. Ils devront transmettre une copie de leur carte d'identité et de leur permis de conduire, qui sera ensuite communiquée à l'association organisatrice, la FFGT de Carpiquet, pour les formalités nécessaires à leur désignation en qualité de signaleur.
- Installation conteneur à verre sur Bully, M. Olivier Pinel informe le Conseil municipal du projet d'installation d'un conteneur à verre sur le secteur de Bully. La CCVOO a donné son accord et peut procéder à sa mise en place dans un délai rapide.
Toutefois, l'emplacement de cet équipement reste à déterminer. Les élus soulignent la nécessité de trouver un site adapté qui limite les nuisances pour les riverains, notamment en matière de bruit lié au dépôt du verre.
Dans ce contexte, le Conseil municipal souhaite étudier la possibilité d'installer un conteneur enterré, solution qui pourrait permettre une meilleure intégration de l'équipement et réduire les nuisances sonores pour les habitations avoisinantes. Certains membres du conseil municipal s'interrogent également sur la nécessité de déterminer préalablement si ce dispositif correspond à une demande des habitants de Bully.
- Question subvention "vélos électriques" M. Franck Robillard rappelle le dispositif communal d'aide à l'acquisition de vélos électriques. À ce jour, 4 subventions ont été attribuées sur les 25 prévues.
Cette aide soulève plusieurs interrogations quant à ses modalités d'attribution : limitation à deux vélos par foyer, âge minimum des bénéficiaires, éligibilité ou non des vélos d'occasion, caractère exclusivement électrique de l'équipement concerné, ainsi que l'éventuelle prise en compte des ressources des demandeurs.
Afin d'examiner ces différents points et de formuler des propositions d'évolution du dispositif, M. Franck Robillard propose de confier cette réflexion à la commission Transition. Celle-ci présentera ses conclusions et recommandations lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.
- Retour sur les commissions
 - CCAS : Mme Anne Pétri-Maillard informe le Conseil municipal que 25 personnes ont participé à la formation à l'utilisation du défibrillateur, organisée sur la commune par le CCAS.
Elle informe qu'une nouvelle session de formation sera proposée ultérieurement afin de permettre à d'autres habitants de bénéficier de cette sensibilisation aux gestes de premiers secours.

Mme Julia Quellien informe le Conseil municipal que les travaux réalisés à l'église de Bully devaient s'achever le **31 juillet**. Toutefois, lors des dernières vérifications, de nouveaux désordres nécessitant des travaux complémentaires ont été constatés. En conséquence, la réouverture de l'église est reportée dans l'attente de la réalisation de ces interventions supplémentaires et de la validation de la sécurité du bâtiment.

Mme Julia Quellien informe le Conseil municipal que la médiathèque de Feuguerolles-Bully accueille, durant toute la période estivale, l'exposition « La Reconstruction dans le Calvados », mise à disposition par le CAUE du Calvados.

Séance levée à 20h20